



FRANCE

La réforme des lycées professionnels se dessine

ÉDUCATION

Emmanuel Macron consacrera, mardi, un déplacement à l'enseignement professionnel.

L'augmentation de 50 % des temps de stage pour les lycéens se fera dès septembre 2023, assure la ministre déléguée, Carole Grandjean.

Marie-Christine Corbier
@mccorbier

Dans l'attente des suites du Conseil national de la refondation, lancé la semaine dernière par Emmanuel Macron, la réforme des lycées professionnels se dessine à grands traits. Il faut les « réarrimer » avec le monde du travail, avait lancé le chef de l'Etat aux recteurs. Mardi, il consacrera un déplacement à ce qu'il avait lui-même qualifié d'« immense chantier ».

En attendant la création des groupes de travail, à l'automne, la ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels, Carole Grandjean, « donne le cap ». Elle était vendredi à Lille, au Lycée hôtelier international – « un modèle d'établissement en matière d'insertion des jeunes de la voie professionnelle » – puis au lycée César-Baggio, salué pour ses dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire et l'espace d'accueil pour les demandeurs d'emploi.

« Ici, c'est une voie professionnelle qui s'est déjà engagée avec les entreprises », s'est-elle félicitée vendredi, dans la cour du lycée hôtelier, sous les immenses poutres métalliques de l'ancien site de l'usine Fives-Cail-Babcock, géant de la mécanique

lourde des années 1970. « Vous pouvez compter sur nous », a répondu Maxime Schelstraete. Le chef du Nü, restaurant panoramique en plein centre de Lille, se félicite du « véritable échange, tout au long de l'année » avec le proviseur, Bertrand Derquenne – « un travail main dans la main », dit-il. « Un partenariat gagnant-gagnant », approuve Carole Grandjean.

Embauchés avant d'obtenir leur diplôme

Le chef s'empporte contre les entreprises qui embauchent des jeunes avant l'obtention de leur diplôme. « Les futurs chefs doivent savoir écrire, compter et, avec les problématiques d'approvisionnement et d'énergie, comprendre la géopolitique, qui sont autant de notions scolaires », s'agace-t-il. « Il faut qu'on cesse ça tout de suite », abonde Carole Grandjean. Au lycée Baggio, un enseignant a fait le calcul : « 10 % d'apprenants en fin de parcours » sont partis juste avant d'avoir leur diplôme. « L'Etat ne peut pas investir sur les jeunes, leur diplôme et l'insertion, et les entreprises leur proposer un emploi avant leur diplôme », souligne Carole Grandjean. Il est important d'avoir des diplômés nationaux solides, pour préparer des citoyens et

des futurs professionnels. »

Le sujet est d'autant plus sensible qu'Emmanuel Macron s'est engagé à augmenter la durée des stages des lycéens professionnels de 50 % et que les syndicats redoutent « un formatage à l'emploi ». « Nos élèves n'ont pas besoin de plus d'entreprise mais de plus de bases scolaires », martèlent-ils. Une intersyndicale se réunit le 22 septembre, qui pourrait bien donner le coup d'envoi d'une mobilisation.

De son côté, la ministre « croit beaucoup » au renforcement de la durée des stages de 50 % – qu'elle veut acter pour septembre 2023 –, « pour mieux acquérir un certain nombre de codes ». Toutes les modalités sont ouvertes, promet-elle, tout en répétant que deux tiers des lycéens décrocheurs viennent de la voie professionnelle.

L'enjeu des conseils d'administration

« C'est génial d'imaginer augmenter le temps de stage ! » s'enthousiasme Matthieu Régnier, cofondateur de Dagoma, fabricant français d'imprimantes 3D. Mais comment trouver assez d'entreprises pour les accueillir, s'interroge-t-il. « Passer de 22 à 33 semaines de stage [comme





la ministre l'a indiqué aux proviseurs, NDLR], ça risque d'être compliqué, renchérit un enseignant. Si les entreprises n'y sont pas incitées, on n'y arrivera pas. »

Carole Grandjean parie sur la « responsabilisation » de celles qui accueilleront en stage des lycéens professionnels payés par l'Etat. Le rapprochement doit aussi passer par la gouvernance, indique-t-on dans son entourage. Emmanuel Macron veut que les lycées recrutent davantage de « professeurs associés » issus du monde professionnel et renforcer leur place dans les conseils d'administration.

Jusqu'à permettre à un chef d'entreprise de présider le conseil d'administration d'un établissement ? L'idée fait frémir les syndicats. « Tout sera à discuter, mais pourquoi pas, cela sera concerté », confie un haut responsable. Ce qui supposerait de changer la loi.

Le gouvernement attend aussi des entreprises qu'elles s'engagent dans la découverte des métiers, ceux de la transition écologique, de l'hôtellerie ou du numérique où les besoins en recrutement des entreprises sont criants.

Les professeurs de lycées professionnels pourraient aussi être sollicités pour faire visiter leur établissement aux collégiens et leur présenter les métiers préparés. Ce faisant, ils rempliraient les missions supplémentaires donnant lieu à une compensation financière dans le cadre du futur « pacte » enseignant.

Pour « rapprocher le monde de l'entreprise de l'école », la ministre entend surtout donner aux chefs d'établissement « beaucoup d'autonomie ». Ils devront « porter des projets pour diminuer le taux de décrochage, augmenter le taux d'insertion et augmenter la réussite si la poursuite d'études est choisie ». Tel lycée s'engageant dans un campus des métiers, tel autre nouant un partenariat avec un CFA ou avec d'autres établissements. ■

Emmanuel Macron veut que les lycées recrutent davantage de « professeurs associés » issus du monde professionnel.





Carole Grandjean et le proviseur du Lycée international hôtelier de Lille, Bertrand Derquenne.
Photo François Cortade/Radio France/Maxppp

